

■ **Fondation Partnership for Animals**, à Genève, CH-660-1832007-3, servir la cause animale au sens large par la création et le soutien d'entités de protection animale, etc. (FOSC du 31.07.2007, p. 6). Autorité de surveillance: Département fédéral de l'intérieur.
Journal no 16008 du 07.12.2007
(04245610 / CH-660.1.832.007-3)